

Commune de Libercourt

Modification du
Plan Local d’Urbanisme

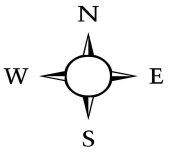
PLAN DE ZONAGE

zonage modifié- modification approuvée le 9 décembre 2021

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escrebleux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème



Légende	
Limites de zones	
	UB
	UBt
	UC
	UCa
	UCb
	UCpg
	UD
	UDagv
	UDb
	UDpg
	UE
	UH
	US
	1AU
	1AUe
	N
	NL
Prescriptions	
	Emplacements réservés
	Espace boisé classé



UB : Zone correspondant au centre ancien de la commune.
UBt : Secteur de la zone UB correspondant au site de l'ancienne usine de goudron.
UC : Zone de densité moyenne à vocation principale d'habitat, qui correspond à la périphérie du centre ancien et aux quartiers excentrés.
UCa : Secteur de la zone UC à vocation mixte d'habitat et d'activités commerciales et de services.
UCb : Secteur de la zone UC correspondant au projet de restructuration de la cité du Bois de l'Epinoy.
UCpg : Secteur de la zone UC correspondant au projet Eco pôle gare.
UD : Zone accueillant des cités minières appelées à être restructurées.
UDagv : Sous-zone de la zone UD reprenant les terrains affectés comme aire d'accueil permanente des gens du voyage accueillant les équipements nécessaires à son fonctionnement.
UDb : Secteur de la zone UD correspondant au projet de restructuration de la cité du Bois de l'Epinoy
UDpg : Secteur de la zone UD correspondant au projet Eco pôle gare.
UE : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles de toutes natures.
US : Zone urbaine vouée à accueillir des équipements de sport, de loisirs et de tourisme.
UH : Domaine public ferroviaire.
1AU : Zone à caractère naturel réservée à une urbanisation future.
1AUe : Zone à caractère naturel réservée à une urbanisaion future à vocation d'activité industrielle, artisanale et commerciale.
N : Il s'agit d'une zone constituée d'espaces naturels qu'il convient de protéger en raison de la qualité des sites et paysages qui la composent.
NL : Zone constituée d'espaces naturels et destinée à accueillir des équipements de sport, de loisirs.

EMPLACEMENTS RESERVES
n°1 : Elargissement du chemin de la Haute Voie
n°2 : Création d'un accès entre le chemin de la Haute Voie et la Cité de la Gare
n°3 : Amélioration du carrefour entre la rue Faillherbe et la rue Antkoviak
n°4 : Création d'un accès entre la RD160 et la cité des ateliers
n°5 : Entretien et prolongement du chemin de la Haute voie entre la Mosquée et le passage à niveau